



Problèmes avec fils majeur alcoolique

Par **frerot**, le **14/10/2009** à **11:50**

Bonjour,

mon fils est alcoolique et dépendant à de nombreux médicaments. Il a 39 ans, il est divorcé et vit seul dans un appartement HLM. Malgré de nombreuses cures et séjours en maison de repos son état empire. Il touche une pension de handicapé de 810 euros. Il a déjà fait l'objet d'une mise en faillite personnelle l'année dernière mais il continue à faire des dettes. De plus il a cessé de payer sa mutuelle ainsi que son assurance habitation. Or dernièrement il a provoqué un début d'incendie et n'était plus assuré. Je suis retenu avec une retenue de 1800 euros, possède une petite maison. Je voudrais savoir si je peux à un moment ou un autre être tenu responsable financièrement des conséquences de ces actes. Merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **14/10/2009** à **12:10**

[fluo]UDAF des Ardennes[/fluo]
38, boulevard Georges-Poirier
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Tél. : 03 24 57 64 42
Fax : 03 24 57 64 47
E-mail : udaf.08@wanadoo.fr

Bonjour, votre fils étant majeur, 39 ans, il assumera seul les conséquences financières de ses actes, par contre il a besoin d'aide, de suivi, de traitement, une mise sous tutelle l'aidera peut-être, contactez [fluo]l'Association UDAF de Charleville-Mézières[/fluo], ils tiennent des permanences juridiques, courage à vous, cordialement.